

Société

La discipline selon le philosophe Michel Foucault

Texte introductif et propos recueillis par Pascaline Bonnet, chargée de programmes sur France Culture

De nombreux philosophes se sont penchés sur la question de l'éducation, comme Hannah Arendt, Nicolas de Condorcet ou encore Hegel. Mais il en est un qui a fondamentalement contribué à penser et repenser l'école et la place des enseignants, c'est le philosophe français et ancien professeur au Collège de France Michel Foucault (1926-1984), notamment avec la parution en 1975 de son livre majeur : *Surveiller et Punir*. Dans cet ouvrage, il tente de comprendre le processus disciplinaire mis en œuvre par le système carcéral depuis le début du XX^e siècle, et élargit sa réflexion à d'autres institutions comme l'école ou l'hôpital, des lieux qui réunissent une masse d'individus dont les corps sont contrôlés et surveillés.

Pour le philosophe, la classe est un lieu où l'on peut observer l'assujettissement des corps. Néanmoins, faire l'amalgame entre prison et école serait mal interpréter la pensée de Foucault. Il considère l'espace éducatif comme un lieu de référence, ce qu'il appelle une « hétérotopie », un endroit où la liberté d'expression est possible, où l'on autorise une parole, une circulation de la pensée. Par ailleurs,

Deux questions à Eirick Prairat, professeur de philosophie de l'éducation à l'université de Lorraine et chercheur associé au Groupe de recherche sur l'éthique de l'éducation de l'université du Québec à Montréal, auteur notamment de Propos sur l'enseignement, La Sanction en éducation ou encore L'école des Lumières brille toujours.

- Pourquoi, selon Foucault, l'école est-elle un espace disciplinaire, et donc un lieu de contrainte ? En quoi la classe est-elle un lieu inhérent à la surveillance des corps, et au contrôle ?

Dans son étude *Surveiller et Punir*, Foucault montre comment, à l'âge classique, dans les hôpitaux, les manufactures, les écoles et plus largement dans tous les lieux qui ont à prendre en charge une multitude humaine, se développent ce qu'il nomme « les disciplines », qu'il définit comme des méthodes permettant « le contrôle minutieux des opérations du corps », assurant « l'assujettissement constant de ses forces » et leur imposant « un rapport de docilité-utilité ». En ce qui concerne l'univers scolaire, les disciplines apparaissent dès le XVI^e siècle avec les premiers collèges congréganistes (pensons aux Jésuites) et vont prospérer avec une étonnante vigueur tout au long de l'Ancien Régime.

Cinq principes sont à l'œuvre : l'organisation cellulaire de l'espace, la mise en place d'une temporalité scandée, une surveillance de tous les instants, le codage des comportements et l'instauration d'un régime punitif intransigeant. L'organisation disciplinaire n'en appelle pas nécessairement, contrairement à ce que l'on a pu dire, à la claustration. Ni principe ni condition, la clôture est un élément contingent qui, selon les configurations et les opportunités, vient favoriser ou compléter le dispositif disciplinaire. Foucault le dit ainsi : « Le principe de clôture n'est ni constant, ni indispensable, ni suffisant dans les appareils disciplinaires. Ceux-ci travaillent l'espace de manière plus fine. » Quadriller, rythmer, solliciter sans cesse, il importe moins d'enclorre que de fragmenter les groupes et d'empêcher toutes formes de lien social. Foucault a cette formule surprenante : « Quoi d'étonnant si la prison ressemble aux usines, aux écoles, aux casernes, aux hôpitaux, qui tous ressemblent aux prisons ? »



au gré de ses écrits et de ses leçons inaugurales dans les années 1970 et 1980, Foucault dénonce la difficulté de circulation de la parole au sein d'une classe, où les conditions d'enseignement réduisent intrinsèquement l'auditoire au silence. Pourtant, le terme « enseigner » est dérivé du latin « *insignare* », qui signifie « indiquer, montrer » à savoir proposer des voies plurielles pour atteindre une meilleure compréhension du monde. La contestation de ce savoir scolaire académique est-elle toujours d'actualité ?

- À travers ses nombreux écrits, qu'est-ce que Foucault dénonce fondamentalement dans les conditions d'enseignement ? Que propose-t-il pour modifier les formes de transmissions du savoir ?

Éminent professeur au Collège de France, Michel Foucault ne goûtait guère à l'exercice du grand esprit assenant du haut de sa chaire de doctes vérités à un public réduit au silence. Il le reconnaîtra publiquement et à plusieurs reprises. « Je réponds à cette objection, dit-il suite à un mot déposé dans sa boîte aux lettres, (...) parce que j'aime beaucoup qu'on m'en pose. C'est très bien. (...) Je crois finalement que cette pratique de la question écrite et de la réponse orale est une des possibilités, encore une fois, d'échange dans une institution qui n'est évidemment pas très faite pour le dialogue et le travail en commun, à mon regret » (Leçon du 9 février 1983). Foucault propose des formes de travail et d'étude plus collectives et plus interactives : « La transmission du savoir par la parole, par la parole professorale, dans des salles, dans un espace, dans une institution comme une université, un collège, peu importe, cette transmission-là du savoir est maintenant complètement dépassée » (*Dits et écrits I*, texte 119).